

ANNEXE 8 DESCRIPTION DES CLASSES DE POTENTIEL AGRICOLES DES TERRES

| CLASSES | DESCRIPTION |
|-----------------|--|
| Classe 1 | Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole. |
| Classe 2 | Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires. |
| Classe 3 | Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales. |
| Classe 4 | Sols présentant de graves imitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales. |
| Classe 5 | Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés. |
| Classe 6 | Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration. |
| Classe 7 | Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent. |
| Classe 0 | Sols organiques (non classés selon leur potentiel). |

Source : Gouvernement du Canada, (2013). Inventaire des terres du Canada (ITC). <https://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html>